

LE GARAGE BELLE MARION PRÔNE LA LIBERTÉ



A droite, José Da Silva, avec ses collaborateurs Françoise Rivas (administratif) et Dominique Esteinou (compagnon).

cera dans de nouvelles réflexions pour proposer plus de services à ses clients. Le centre auto propose aujourd'hui quatre avantages au client. Lorsqu'un client vient chez Belle Marion, un véhicule de prêt est mis à sa disposition lors d'une réparation de carrosserie. « C'était déjà le cas lorsque nous étions agréés, mais c'était une exigence des assurances, non négociable. C'est en quelque sorte l'assureur qui en bénéficiait. Aujourd'hui affranchi, je continue de le proposer aux clients », précise le patron de Belle Marion. D'autre part, le client n'a aucune avance à faire en ce qui concerne le montant des réparations prises en charge par l'assurance. « La ristourne que je faisais avant à l'assurance, je préfère aujourd'hui la faire directement au client », termine sur ce point le gérant. En cas d'accident responsable, le client du garage pourra récupérer jusqu'à 150 euros sur sa franchise. Et enfin, en cas de réparation mécanique dans les ateliers de Belle Marion, le client peut demander un règlement en quatre fois sur simple demande.

7 000 véhicules par an

Le Centre auto Belle Marion ne désemplit jamais durant l'année. Avec plus de 1000 véhicules traités en carrosserie chaque année et près de 6 000 en mécanique. Avec 16 collaborateurs, l'entreprise angloise est au service et à l'écoute du client. En plus des réparations carrosserie et mécanique, la société offre une polyvalence importante : les pneumatiques, la peinture, le lavage et la préparation des véhicules, le dépannage et remorquage, la vente toutes marques, de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que les certificats d'immatriculation (ex-carte grise).

INFOS

Raison sociale :
CENTRE AUTO BELLE MARION

Activités :

Réparations carrosserie, mécanique entretien toutes marques. Pneumatiques. Lavage et préparation. Dépannage et remorquage. Vente véhicules neufs et occasions. Certificats d'immatriculation (ex-carte grise).
Date de Création : 2000.
Responsable : José Da Silva.
Effectif : 16.

CONTACTS

Siège social :
4, av. Belle Marion (Milieu du Boulevard du B.A.B.),
64 600 Anglet.
Tél. 05 59 31 42 60
Fax 05 59 31 42 70.
Ouvert du lundi au samedi :
7 h 30 à 12h - 14h à 18 h 30
www.garagebm.fr
garagebm@wanadoo.fr

Le centre auto Belle Marion va prochainement reprendre son indépendance totale vis-à-vis des assurances et informer les automobilistes du BAB sur leurs droits en cas d'accident. La liberté au service du client est son créneau. « Quelle que soit la compagnie d'assurance, tout automobiliste a la liberté de faire réparer son véhicule chez le garagiste de son choix. Si un assureur impose un réparateur agréé, l'automobiliste lance d'entrée José Da Silva, sous fond de croisade contre les comportements déviants des assurances. C'est au mois d'avril qu'il décide de se désengager des compagnies d'assurances, dans son intérêt déontologique et l'intérêt de ses clients.

Automobiliste informé

L'entreprise évoque l'article 1.3 de la charte de bonne conduite entre l'assureur et le réparateur datant du 11 mai 2008 : « Le libre choix du réparateur par l'assuré constitue un principe fondamental de la relation entre les assureurs, les assurés et les répa-

rateurs... dans le cadre de sa relation avec l'assuré, l'assureur peut proposer des réparateurs », selon l'article cité. « Cet article est fondamental. Grâce à nous, chaque automobiliste est informé de ses droits. L'assureur ne peut donc en aucun cas imposer un réparateur à son client, ni même l'orienter vers un garage de manière écrite ou verbale », précise le gérant, en désaccord avec des comportements déviants qui, pour certains, ont été épinglés par une commission d'examen des pratiques commerciales en février 2008. Depuis, le garagiste a administrativement fait relever des comportements similaires, déclenchant sa démarche.

Totalement libre au 15 juillet

Par choix déontologique envers le client, le Centre auto Belle Marion fait donc partie des premiers garages de France à s'affranchir de la machinerie des assureurs, en résiliant tous ses contrats d'agréments avec les assurances pour redevenir totalement indépendant et libre. « Chaque garagiste peut re-

devenir indépendant vis-à-vis des assurances. Pour cela, il faut qu'il regagne aussi son autonomie. Au jeu du pot de terre contre le pot de fer, il fallait redevenir un électron libre », renchérit le patron, prêt à donner des conseils à ses confrères qui seraient dans la même démarche. Au 15 juillet prochain, José Da Silva, qui a trente ans de métiers derrière lui, aura résilié son dernier contrat et sera donc libre d'accueillir n'importe quel assuré désireux réparer sa voiture chez lui et de lui proposer des services, des produits de qualité et des avantages.

60 000 lettres d'information

Pour informer les automobilistes sur leurs droits vis-à-vis des compagnies d'assurance, Belle Marion explique déjà directement ces droits à ses clients et postera d'ici à quelques jours 60 000 lettres d'information à tous les habitants du BAB. Sur son site internet, le garagiste communique déjà dans la rubrique « Conseil sinistre ». Une fois la liberté totale regagnée, le 15 juillet, le gérant se lan-